



L'inventaire des ZNIEFF en Normandie, un outil de connaissance participatif

Notice technique

La situation

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) constitue le premier outil de connaissance et d'information de la richesse du patrimoine naturel régional.

Il est devenu un incontournable outil d'alerte sur la présence de milieux naturels et d'espèces remarquables, souvent rares ou menacées, outil permettant la prise en compte réelle de l'environnement en amont des divers projets d'aménagement du territoire. Afin qu'il conserve toute sa pertinence et joue pleinement son rôle, dans un contexte général de dégradation des milieux naturels, il est primordial que les données descriptives des ZNIEFF soient suffisamment récentes, et que le plus possible des zones naturelles à enjeux de biodiversité soient répertoriées.

Avec plus de 1 800 ZNIEFF déjà existantes pour la Normandie, et pour la majorité d'entre elles le besoin d'assurer *a minima* 30 % de données espèces déterminantes n'excédant pas 12 ans d'âge, la tâche est d'ampleur ; s'y ajoute un territoire régional recelant encore bien des sites inexplorés sur le plan écologique. C'est pourquoi la mobilisation des forces et volontés disponibles est indispensable...



Busard Saint-Martin mâle (*Circus cyaneus*)

Michel Collard

Les objectifs

Selon vos compétences en identification d'espèces naturelles, deux façons de participer à la connaissance régionale de la biodiversité, non exclusives, sont envisageables :

Réaliser des inventaires sur des ZNIEFF déjà existantes

Vous disposez de solides compétences sur un ou plusieurs groupes d'organismes : plantes, oiseaux, certains ordres d'insectes,...? De nombreuses ZNIEFF sont en attente d'inventaires pour réactualiser leurs données constitutives ; vous pouvez prendre une part active à cette démarche. Il s'agira de rechercher, sur les ZNIEFF de votre choix, quelles espèces déterminantes* sont présentes, en ciblant la ou les périodes de l'année la(es) plus propice(s) à leur détection. A cette fin, reportez-vous directement aux paragraphes « *Savoir quelles ZNIEFF sont prioritaires à prospecter* » et suivants.

Signaler de nouvelles zones naturelles préservées

Vous avez repéré une zone naturelle prometteuse en matière de biodiversité et vous voudriez qu'elle soit connue et prospectée, pour peut-être bénéficier d'une reconnaissance en ZNIEFF et, partant, d'une certaine protection ? Il faudra dans un premier temps vérifier si cette zone n'est pas déjà en ZNIEFF. A cette fin, reportez-vous à la rubrique ci-dessous, « *Localiser les ZNIEFF existantes* ». Si aucune ZNIEFF n'est déjà présente, l'étape suivante sera de contacter la DREAL afin de donner les informations permettant de localiser le site, et quelques données sur les espèces pouvant être présentes. Se reporter pour cela au paragraphe final « *Transmettre les informations à la DREAL* ».

* voir ci-dessous encadré « Espèces « déterminantes de ZNIEFF » : une base incontournable ».

Les moyens d'action

Localiser les ZNIEFF existantes

Plus de 1 800 ZNIEFF existent déjà en région Normandie.

Pour rappel, il en existe deux types (voir ci-contre encadré « les deux types possibles de ZNIEFF »).


La priorité sera portée sur la prospection des ZNIEFF de type I. D'une part parce que celles-ci sont souvent de dimensions réduites, donc plus faciles à parcourir ; et aussi parce que leurs données seront souvent valorisables une seconde fois, pour les ZNIEFF de type II les englobant.

A cette fin, connectez-vous sur la carte dynamique du lien suivant :

<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map> ou via la rubrique « cartes interactives »

du site de la DREAL : <https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>.

Afficher la couche des ZNIEFF de type I en sélectionnant dans « contenu de la carte » l'onglet « inventaire patrimonial », et zoomer sur le secteur qui vous intéresse.

Il est alors possible de consulter la fiche descriptive d'une ZNIEFF donnée : cliquer sur l'icône  afin d'activer la fonction « informations », puis double cliquer sur le périmètre de la ZNIEFF. Les diverses données constitutives sont ainsi accessibles sous forme de liens vers le site de l'INPN, de la DREAL, et de fichiers pdf.

Les périmètres des ZNIEFF sont également consultables sur le site Geoportail de l'IGN : www.geoportail.gouv.fr/ et téléchargeables sur le site internet de l'INPN ; pour celles de type 1 : <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/inv/znieff1>.

Savoir quelles ZNIEFF sont prioritaires à prospecter

La localisation des ZNIEFF dont les données sont déjà ou seront bientôt trop anciennes est consultable à l'adresse suivante : https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/carte_dyna_znieff_a_actualiser/znieff_a_actualiser.html

Il s'agit d'une carte dynamique. Il suffit de se placer sur le secteur géographique de son choix ; en cliquant sur le périmètre d'une ZNIEFF donnée apparaissent les informations essentielles la concernant : nom, code national, code régional, superficie, groupes taxonomiques (voir détails ci-dessous)...

Cette carte sera remise à jour deux fois par an, à l'issue de chaque validation nationale des formulaires de ZNIEFF réalisée par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), qui prend en compte les mises à jour de données des six derniers mois.

Les deux types possibles de ZNIEFF

Les **ZNIEFF de type I** correspondent à des secteurs souvent de taille modeste, assez homogènes du point de vue des habitats naturels présents et, surtout, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables. Attention, sur une ZNIEFF de type I, une espèce donnée ne peut être considérée en tant que « déterminante » que si elle y réalise une part décisive de son cycle vital : reproduction, élevage des jeunes sujets, hibernation,.... La simple présence par exemple pour l'alimentation ou le repos ne suffit pas.

Les **ZNIEFF de type II** sont quant à elles de grands ensembles naturels, plus riches et moins modifiés que le secteur les environnant, et qui offrent des potentialités biologiques importantes. Cette grande étendue permet d'être moins exigeant sur le statut biologique, les espèces observées étant *a priori* liées au territoire pour l'ensemble de leurs activités.

Espèces « déterminantes de ZNIEFF » : une base incontournable

La désignation d'une zone naturelle en ZNIEFF repose obligatoirement sur la présence d'au moins une espèce végétale ou animale présentant un intérêt patrimonial au plan régional et dénommée « espèce déterminante de ZNIEFF ». Des listes de ces espèces éligibles ont été élaborées et validées au plan scientifique par le CSRPN, séparément pour les deux ex-régions normandes et demeurent utilisées, mais des listes unifiées vont être progressivement créées sur la base notamment des listes rouges de la Normandie unifiée.

Si les groupes majeurs tels que les plantes vasculaires, les oiseaux, mammifères et autres vertébrés sont actuellement bien investis, des lacunes subsistent pour des groupes importants plus difficiles à évaluer, parfois très riches, notamment pour les insectes (diptères, coléoptères,...) et autres invertébrés. Nombre de ZNIEFF prennent actuellement en compte des espèces de ce type, non encore listées et validées, uniquement sur la base du dire d'expert. En effet, les naturalistes confirmés connaissent par expérience le degré d'intérêt patrimonial des espèces qu'ils rencontrent, au moins au plan départemental. Les exemples du Pique-prune ou du grand Capricorne attestent que bien des espèces encore hors listes validées « méritent » néanmoins pleinement le statut fonctionnel d'espèce déterminante de ZNIEFF validée.

Enfin, se souvenir que les ZNIEFF ne peuvent prétendre à l'exhaustivité descriptive ; nombre d'entre elles ne mentionnent de fait qu'un groupe d'organismes et seulement quelques espèces, parfois même une seule lorsque l'enjeu est élevé. En termes de connaissance, explorer le plus de groupes taxonomiques possibles reste un objectif pertinent mais augmente à terme les difficultés de mises à jour...

Savoir sur quels groupes d'organismes réaliser les inventaires

Chaque ZNIEFF a un « profil » propre, défini par le ou les groupes taxonomiques dominants, précédemment inventoriés. Par exemple, une ZNIEFF sur coteau calcaire reposera surtout sur des cortèges de plantes et d'insectes, tandis qu'une zone littorale sera plus basée sur les plantes et oiseaux. Il est donc logique de porter les efforts de prospections sur ceux-ci de nouveau afin d'arriver à un taux d'observations récentes élevé.

Toutefois, des groupes taxonomiques différents peuvent se compléter. En effet, la méthodologie nationale du MNHN distingue, pour que la ZNIEFF soit considérée « valide », deux niveaux d'exigence, selon les groupes taxonomiques :

- pour ceux le plus aisément inventoriés, l'âge d'au moins 30 % des données, tous groupes confondus, ne doit pas excéder 12 ans. Il s'agit des Phanérogames, Ptéridophytes, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, Odonates, Orthoptères, Lépidoptères, et Poissons,
- pour ceux plus difficilement inventoriés, l'âge limite est de 24 ans. Il s'agit des Mollusques, Crustacés, Arachnides, Myriapodes, Hexapodes (Insectes) d'ordres autres que ceux cités ci-dessus, Annélides, Algues, Bryophytes, Lichens, et Champignons.

Ces deux ensembles « 12 ans » et « 24 ans » sont donc distincts et doivent chacun avoir le seuil de 30 % satisfait, mais chacun sera considéré globalement tous groupes taxonomiques constituants confondus. Concrètement, ceci signifie que des données Phanérogames qui seraient insuffisantes pourront être complétées par des données Oiseaux, ou Reptiles, ou Lépidoptères, etc, l'essentiel restant d'atteindre le seuil de 30 % de l'ensemble de ces données âgé de moins de 12 ans.

La carte dynamique citée ci-dessus indique de deux façons le ou les groupes taxonomiques prioritaires à inventorier : par un code couleur de l'emprise de chaque ZNIEFF, et dans l'encadré s'affichant lorsque l'on clique sur la ZNIEFF.

De plus, il reste à tout moment possible de contacter la DREAL pour obtenir les informations les plus récentes.

La préparation des sorties de terrain

Connaître les cortèges d'espèces-cible

Comme vu précédemment, la consultation de la partie « Espèces déterminantes » des fiches descriptives des ZNIEFF donnera une vision des groupes et espèces susceptibles d'être présents, avec les dates de dernière observation.

Cette information permettra de déterminer la ou les meilleures périodes et conditions météorologiques pour prospecter, et les équipements ou ouvrages qui seront nécessaires sur place.

La liste des espèces déterminantes de ZNIEFF de Normandie se décline en deux parties correspondant aux deux ex-régions basse et haute-Normandie. Une grande partie de ces espèces étant commune aux deux entités géographiques, un tableau simplifié est proposé en ligne sur la page ZNIEFF du site de la DREAL (voir cartouche, en fin de document). Les informations plus fines concernant par exemple les conditions de déterminance (effectifs, secteur géographique,...) ne peuvent figurer dans ce document mais peuvent être obtenues sur simple demande au bureau de la biodiversité et des espaces naturels (BBEN) de la DREAL Normandie.

Préparer la sortie terrain

La grande majorité des zones pouvant présenter un intérêt écologique correspondent à des propriétés privées. Lorsqu'il s'agit de zones à usage agricole ou sylvicole telles que prairies humides, pelouses de coteaux, bocage, bois, plutôt éloignées des habitations, la coutume générale reste une tolérance tacite : on se situe dans une activité banale de type « promenade », ne posant pas de problème, sauf affichage contraire particulier, et sous réserve de ne rien dégrader ni prélever et de respecter les usages (bien refermer une clôture derrière soi,...).

Toutefois certains propriétaires peuvent manifester une tolérance très limitée à l'intrusion de personnes sur leur propriété, d'autant plus si cela est ressenti comme la menace de nouvelles contraintes à venir (espèces protégées,...), et s'il y a un « effet de surprise ». L'absence de demande préalable déclenche une réaction



Germandrée des marais (*Teucrium scordium* subsp. *scordioides*)

Michel Provost

négative, surtout si cela se produit dans des conditions inhabituelles, perçues comme un peu suspectes, par exemple des inventaires nocturnes d'amphibiens, de chiroptères, ou d'insectes.

Il est donc fortement recommandé de prendre le temps de contacter le propriétaire avant la réalisation d'inventaires, afin d'obtenir son accord. Cette précaution offre une première occasion de sensibiliser la personne aux enjeux en présence, et de faciliter la mise en œuvre ultérieure de pratiques de gestion adaptées.

La collecte/vérification des données et leur transmission à la DREAL

Réaliser les inventaires de terrain

Afin de garantir l'exactitude des données descriptives des ZNIEFF, la détermination des espèces ou sous-espèces rencontrées doit être validée par une personne disposant des pleines compétences requises. Des photographies peuvent dans certains cas apporter une information décisive mais le plus souvent cela restera insuffisant.

Un point important, pour une future ZNIEFF de type I, est de s'assurer de l'autochtonie et du statut fonctionnel des espèces déterminantes qui seront listées. En effet les espèces les plus mobiles pourraient n'être que passagères. Les oiseaux par exemple devront présenter les signes classiques de reproduction sur le site (chant, comportement territorial, allers et venues de nidification...). Pour les Odonates, il s'agira du comportement territorial, de séquences de ponte, de présence de larves aquatiques ou d'exuvies en berges... Les ZNIEFF de type II ne présentent pas un tel niveau d'exigence.

Transmettre les informations à la DREAL

Les données à transmettre à la DREAL seront :

- les coordonnées de la personne fournissant les informations : Nom et prénom, adresse postale et adresse mel, téléphone ;
- la localisation du site avec le nom de la commune et du lieu dit ;
- le cas échéant une carte ou un croquis permettant de délimiter précisément le périmètre de la future possible ZNIEFF ou extension de ZNIEFF existante ;
- quelques photos du site si possible ;
- les données espèces, avec le nom latin complet, la date, le nom de l'observateur et de l'identificateur, la précision du statut biologique pour les espèces mobiles (4 statuts possibles : reproduction, reproduction indéterminée, hivernage, passage/migration), et les éventuelles photos. Pour chaque espèce, la fourniture du code CD_NOM ou CD_REF du référentiel national TAXREF est souhaitée afin de lever toute ambiguïté d'identification ;
- si possible, des données relatives aux habitats présents, avec leur superficie approximative ou relative et leur code Corine Biotope et/ou EUNIS selon la typologie du référentiel Habitats HABREF.

Après un premier contact, toutes ces données pourront être fournies par mel, en pièce jointe (fichiers de type tableur, images), au bureau de la biodiversité et des espaces naturels de la DREAL :



bben.srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Bien préciser qu'il s'agit d'un message relatif aux ZNIEFF.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Service ressources naturelles

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP860002 - 76032 Rouen cedex - 02 35 58 52 80

1 rue recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex - 02 50 01 83 00

Adresse mail du Service des ressources naturelles : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL : www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Lien direct vers la page ZNIEFF : https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/zone-naturelle-d-interet-ecologique-pour-la-faune-a3124.html#H_Inventaire-participatif

Document réalisé par la DREAL Normandie. Mars 2024.